

LE LABEL BIO



L'agriculture et l'alimentation biologiques permettent de préserver l'eau potable, les abeilles, le bonheur des agriculteurs, et la souveraineté alimentaire française grâce à son cahier des charges européen.

CHRONOLOGIE DU LABEL BIO



1980	1985	1991	2001	2008	2009	2018	2018	2021	2025
 La loi mentionne pour la première fois l'agriculture biologique	 La loi officialise le label Agriculture Biologique (AB) comme un signe officiel de qualité (SIQO)	 L'Union européenne crée le label Eurofeuille	 Création de l'Agence BIO	 Création du Fonds Avenir Bio	 Les labels bio nationaux sont fusionnés dans un cahier des charges unique européen	 Nouveau cahier des charges unique européen	 La France vis 20% de bio dans les cantines	 L'Union européenne vis 25% de bio d'ici 2030	 La France vis 21% de bio d'ici 2030



Depuis, tous les 5 ans, le label AB est renforcé, et est systématiquement accompagné de l'Eurofeuille

LE CAHIER DES CHARGES BIO EN CHIFFRES

Le label AB/Eurofeuille garantit :

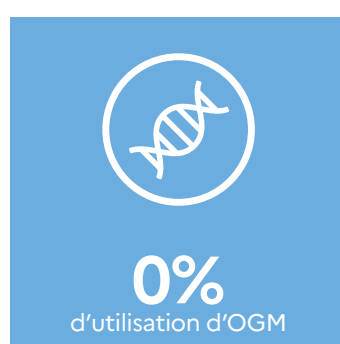
Dans les champs



Dans l'élevage



Dans la transformation



Les opérateurs sont contrôlés sur leur respect du cahier des charges au moins une fois par an par un organisme certificateur agréé.